



## **Lettre ouverte aux magistrat.e.s, Procureur.e.s de la République, Juges des Enfants, Juge des Libertés et de la Détention du Tribunal Judiciaire de Nevers.**

Le SNPES-PJJ-FSU, la CGT- PJJ, la Cfdt interco justice et l'UNSA-PJJ, réunis en intersyndicale, souhaitent vous alerter du choix de notre administration de faire fonctionner la PJJ en mode dégradé dans le cadre d'un plan d'économie drastique.

Le 31 juillet 2024, la DPJJ annonçait que des difficultés budgétaires obligeaient à ne pas renouveler un nombre conséquent d'agents contractuels sur les services et établissements de la PJJ, à compter de la rentrée de septembre et ce jusqu'à la fin de l'année. Au-delà de la précarité, la situation a été violente pour ces agents, pour leurs collègues mais aussi pour les enfants et les familles que nous accompagnons. C'est toute une profession qui a été ébranlée et c'est notre service public éducatif qui est clairement dégradé.

Les conséquences au niveau national sont dramatiques avec potentiellement 500 postes de socio-éducatifs non renouvelés à la PJJ. Au niveau de la DIR Grand Centre, 42 postes sont impactés tandis que les unités et services de la Nièvre sont touchés ainsi :

- **2 postes perdus à l'UEHD-R** et arrêt de l'expérimentation.
- **3 postes éducatifs contractuels non renouvelés à l'UEAJ**, ce qui amène l'unité à travailler avec seulement deux éducateurs (1,4 équivalent temps plein), un responsable d'unité et une adjointe administrative. Quelques-unes des conséquences sont la fin de la prise en charge des MNA, la suspension du restaurant d'application, l'arrêt de l'intervention en classe relais, un fonctionnement en mode minimal au niveau des prises en charge d'insertion.
- **3 postes touchés à l'UEMO** : Le poste de direction gelé suite au départ en août de la directrice du STEMOI, un poste de contractuel (éducateur) non renouvelé et gelé jusqu'en fin d'année, un départ en retraite (éducateur) à compter du 11 septembre non remplacé. Les conséquences sont, entre autres, une augmentation de la charge de travail des personnels qui se partagent les mesures des collègues partis et la décision de mettre des mesures en attente.

Le constat de nos organisations syndicales est donc amer : Un peu partout en France, dans les services de la PJJ, nous étions déjà en mode dégradé. Désormais, nous ne sommes parfois plus en état d'accomplir nos missions. Nous sommes donc face à une situation ubuesque : vous prendrez des mesures pour notre jeunesse mais elles ne seront pas mises en œuvre. Ainsi, ce gouvernement aura mis en place une réforme judiciaire, le CJPM, afin d'accélérer la prise en charge des jeunes, et, dans le même temps, aura mis à mal les moyens de notre administration pour la rendre effective.

**Nous souhaitons une prise de conscience du désastre provoqué par notre administration et vous invitons à nous soutenir dans notre refus de cette coupe budgétaire dont les conséquences sont dramatiques pour les jeunes et les familles que vous nous confiez.**

**Une manifestation aura lieu au Tribunal de Nevers le jeudi 19 septembre de 11h à 13h30.**